



Assemblée Générale

Lundi 16 janvier 2023 – Amphithéâtre du Centre Sportif de l'Aube à partir de
19 h 00

Procès-verbal

"Le Football, c'est avant tout un jeu"

<http://district-aube.fff.fr>

ORDRE DU JOUR

De 18 h 15 à 19 h 00, les Représentant.e.s des clubs présents ont tous été accueillis au Centre Sportif de l'Aube afin d'émarger la feuille de présence « papier » de cette Assemblée.

Comme dorénavant lors de chaque Assemblée, en introduction il a été procédé à une minute du souvenir en mémoire de nos cher.e.s disparu.e.s sur la base d'une diffusion d'un power point leur rendant hommage.

Dans le cadre de cette Assemblée, la collectivité des Clubs aubois est amenée à devoir se prononcer et à suivre les débats sur la base de **l'Ordre du Jour suivant** :

1. Appel des délégués - 19 h 00
2. Allocution de bienvenue du Président
3. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2022
4. Présentation du bilan et du compte de résultat au titre de l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022
5. Intervention du commissaire aux comptes relative à ses rapports légaux (vote)
6. Approbation du bilan et du compte de résultat pour l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022 et proposition d'affectation du résultat (vote)
7. Election au Comité de Direction (poste vacant)
8. Présentation des modifications des différents règlements du District Aube de Football décidées par le Comité Directeur en application de l'article 3 du Règlement Intérieur de l'organe déconcentré aubois de la FFF conformément à la faculté qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale 27 septembre 2021
9. Présentation et vote des textes attachés aux Règlements Particuliers et au Règlement des Championnats Départementaux Séniors à 11 pour lesquels le Comité Directeur n'entend pas utiliser la faculté offerte par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2021
10. Parole aux invité.e.s
11. Remise des récompenses attachées aux Dirigeant.e.s

APPEL DES DELEGUES

Consécutivement à l'appel des Délégué.e.s par le Secrétaire Général de l'Association, il est mis en exergue que les Clubs présents ou représentés rassemblent en ce lundi 16 janvier 2023, 291 voix sur 322 inscrites (*détail des Clubs présents ou représentés ci-après*).

Le Secrétaire Général, sur la base des feuilles d'émargement sous format papier, a alors invité l'assistance réunie au sein de l'amphithéâtre du Centre Sportif de l'Aube à se manifester pour les Représentant.e.s des Clubs éventuellement présent.e.s et qui n'auraient pas encore émargé à cette heure. La liste de ces Clubs est déclinée nominativement par ses soins.

Il rappelle que pour délibérer valablement l'Assemblée Générale doit réunir au moins 1/3 des clubs inscrits soit 23 Associations affiliées, représentant au moins 1/3 de la totalité des voix soit 108 voix.

CLUBS PRESENTS

| Numéro d'affiliation | Club | Nombre de voix | Nom du représentant |
|----------------------|--------------------------------|----------------|----------------------------|
| 552628 | VILLECHETIF | 2 | MARGOTTO Pascal |
| 553883 | FC CHARMONT | 2 | VANDEWALLE Claude |
| 560724 | ENTRAIDE SPORTIVE AUBOISE | 2 | KHARROUBA OTHMAN |
| 860989 | SPORTING FOOTBALL CLUB | 2 | LEROY KATHY |
| 563711 | RACING CLUB DE L'AUBE | 2 | HAMADA AMEDI |
| 540499 | AM. S DE VIREY S/BAR | 2 | MORAIS CHRISTELLE |
| 590270 | A.S. VALLEE LONGSOLS | 2 | BRILLANT FABRICE |
| 545007 | A.S. DES AUMONTS | 3 | JACQUES FRANCIS |
| 534971 | F.C DES NOES | 3 | LAURENT JEAN RENE |
| 590528 | ERVY FOOTBALL CLUB | 3 | WALLON PATRICE |
| 525354 | O. DE MONTIERAMEY | 3 | VERON JEAN-PIERRE |
| 531872 | A.S PORTUGAISE CHARTREUX | 3 | TEIXEIRA FILIPE |
| 552626 | A.M DE SAINT GERMAIN | 3 | CUBILLOS MARCELO |
| 537558 | F.C. BUCEY | 3 | DUCOVAT MORGAN |
| 525762 | A.S. BAROVILLE FONTAINE | 3 | ANTOINE REBLE |
| 544102 | U.S. ORIGNY | 3 | COTTRET GILLES |
| 550872 | A.S.C FRESNOY CLEREY | 4 | MILEREY ALAIN |
| 552762 | A.J. SAINT AUBINOISE | 4 | PINGUET CAMILLE |
| 552299 | RICEYS SPORT | 4 | MANJARD FREDERIC |
| 860723 | ACADEMY FOOTBALL CLUB | 4 | KERFOUF BACHIR |
| 535720 | VAUDES ANIMATION | 4 | VILLELA SYLVAIN |
| 529796 | A.S. DROUPT ST BASLE | 4 | JOBE BRICE |
| 524612 | A.S. ST ETIENNE S/BARBUISE | 5 | JEAN-LOUIS TRUTAT |
| 551391 | F.C. ESSOYES | 5 | MELLOTTEE JEAN-PIERRE |
| 531655 | CRENEY F.C | 5 | SIMON PIERRE |
| 523974 | F.C. CONFLANS S/SEINE | 5 | DOUINE MICHEL |
| 544878 | F.C. VALLANT FONTAINE LES GRES | 5 | PRIEUR AURELIEN |
| 560625 | ACADEMIE SP. PONT ST MARIE | 5 | GRENIER PASCAL |
| 551179 | S.C. DE SAVIERES | 5 | PHILIPPAERTS JEAN FRANCOIS |
| 580662 | AUBE SUD LOISIRS OMNISPORT | 5 | PERRIN CHRISTOPHE |
| 582279 | SAINTE SAVINE FOOTBALL | 5 | TRANSLER CHRISTOPHE |
| 514257 | FOY. BARSEQUANAIS F. | 6 | POUJOL PHILIPPE |
| 527672 | F.C. TRAINEL | 6 | COTTIAS MATTHIEU |
| 502585 | AVT GARDE DE TROYES | 6 | ROYER ANGE |
| 502601 | U.S. DIENVILLOISE | 6 | VEBER PATRICK |
| 554146 | TORVILLIERS ATHLETIC CLUB | 6 | FEVRE ARNAUD |
| 502621 | U.S. VENDEUVRE | 6 | ROUSSEY SEBASTIEN |
| 548265 | FOOT.2000 | 6 | PROTIN PHILIPPE |
| 560490 | F.C. SAINT MEZIERY | 7 | ERMINI HERVE |

| | | | |
|---|--|-------------------|-------------------|
| 560109 | FOOTBALL CLUB DE LA METROPOLE TROYENNE | 7 | AYASSE THOMAS |
| 564209 | FOOTBALL CLUB NORD EST AUBOIS | 7 | PETISCO JUAN |
| 580633 | BAR-SUR-AUBE FOOTBALL CLUB | 7 | VOYARD CHRISTOPHE |
| 563809 | A.S. DES CHARTREUX | 7 | HADDADI NOURDIN |
| 552588 | J.S.ST JULIEN | 7 | VOGEL FRANCIS |
| 548225 | ESSOR S.C. DU MELDA | 7 | ERMINI HERVE |
| 548174 | ALLIANCE SUD OUEST F. AUBOIS | 7 | COURTOIS PATRICK |
| 546712 | ROSIERES OM. | 7 | PILLOUD JOHAN |
| 545673 | L'ETOILE CHAPELAINE | 7 | TAMOUD ABDELKADER |
| 544348 | F.C. NOGENTAIS | 7 | FLOGNY J.C |
| 541195 | ENT.S MUNICIPALUX TROYES | 7 | BLANCHOT PATRICE |
| 540553 | ET. LUSIGNY | 7 | RAYBAUDI ERIC |
| 528397 | ROMILLY CHAMPAGNE FOOTBALL CLUB | 7 | KERFOUF BACHIR |
| 519698 | ENT.S NORD AUBOIS | 7 | VEDEL SERGE |
| 509242 | R.C. DES SPORTIFS CHAPELAINS | 7 | DURUPT ARNAUD |
| 502825 | F.C. DU MORGENDOIS | 7 | MOSZKOWICZ PIERRE |
| 502726 | J.S. VAUDOISE | 7 | MORAIS CHRISTELLE |
| 500073 | ESPE.S. TROYES AUBE CHAMPAGNE | 7 | CORNIOT JACKY |
| <u>TOTAL DES CLUBS PRESENTS (57)</u> | | <u>285</u> | |

| Numéro d'affiliation | Club | Nombre de voix | Nom du représentant |
|---|---|-----------------|---------------------|
| 552376 | OLYMPIQUE CHAPELAIN | 3 | ETOILE CHAPELAINE |
| 551460 | UNION CULTURELLE ET SPORTIVE NOGENTAISE | 3 | FC NOGENTAIS |
| <u>TOTAL DES CLUBS REPRESENTES (2)</u> | | <u>6</u> | |

| | |
|---|-------------------|
| <u>TOTAL DES CLUBS PRESENTS ET REPRESENTES</u> | <u>291</u> |
|---|-------------------|

CLUBS ABSENTS

| Numéro d'affiliation | Club | Nombre de voix | Nom du représentant |
|---|--|------------------|---------------------|
| 551741 | PAYS D'ORIENT | 2 | BESSON Nathan |
| 582064 | ASSOCIATION OMNISPORT DE MARCILLY LE HAYER | 2 | ARDOIN HERVE |
| 580689 | FOOTBALL CLUB CHESTERFIELD | 3 | FRANC ALEXANDRE |
| 529796 | A.S. PORTUGAISE NOGENT S/SEINE | 4 | FERREIRA ALEXANDRE |
| 539728 | F.C. MALGACHE | 4 | TIEFFENBACH YVAN |
| 550802 | A.S. MARIGNY ST MARTIN | 5 | ARKOUB MICHAEL |
| 511301 | U.S. CHAOURCE | 5 | FAUCHE PHILIPPE |
| 526349 | F.C. TERTRES | 6 | MOREL FRANCOIS |
| NOMBRE DE VOIX DES CLUBS ABSENTS (8) | | <u>31</u> | |

TOTAL DES VOIX DES CLUBS INSCRITS SUR LES LISTES : 322 dont,

| | |
|--------------------|--------------|
| Présents | = 285 |
| Représentés | = 6 |
| Absents | = 31 |

TOTAL DES VOIX DES CLUBS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE : 291 dont,

| | |
|--------------------|--------------|
| Présents | = 285 |
| Représentés | = 6 |

Dès lors, le Secrétaire Général souligne à l'assemblée des Clubs que 59 Clubs sur les 67 affiliés à l'Association District Aube de Football sont présents ou représentés et ayant droit de vote représentant 291 voix sur un potentiel maximum de 322 soit 8 Clubs non présents ou non représentés totalisant à eux seuls 31 voix.

Les conditions de quorum telles que prévues à l'article 12.5.3 des Statuts du District Aube étant atteintes, **l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** peut alors valablement délibérer.

Le Président du District Aube de Football, Philippe Paulet, a ouvert cette Assemblée Générale par ces quelques mots :

« Mesdames, Messieurs les Représentant.e.s des Clubs aubois, Chers Amis Sportifs,

Mesdames, Messieurs les Représentants des différentes collectivités territoriales aubois,

Monsieur le Représentant de l'UFOLEP,

Monsieur le Représentant de la Presse Quotidienne Régionale,

Si l'activité médiatique concernant la vie de notre Fédération depuis dimanche 8 janvier 2023 est particulièrement « riche » et c'est un euphémisme de dire cela, la vie de votre District, même s'il s'agit d'un organe déconcentré de la Fédération Française de Football, est avant tout indépendant tant dans sa gestion que dans sa composante humaine.

Vous me permettez à cet effet de refermer immédiatement cette parenthèse notamment en raison du fait qu'à cette heure, les seuls faits évoqués résultent d'indiscrétions journalistiques et que l'audit diligenté par le ministère des Sports, notre Ministère de tutelle, n'a pas encore rendu ses conclusions.

Avant de dérouler notre Assemblée pour évoquer notamment entre autres les finances de votre District, sa vie dont ses ressources humaines et les dernières modifications réglementaires intervenues le samedi 7 janvier 2023 dans le cadre de l'Assemblée Fédérale et celle de votre Ligue samedi dernier, je vous invite à vous recueillir et à vous

Assemblée Générale du District Aube de Football du lundi 16 Janvier 2023

souvenir de nos fidèles serviteuses et serviteurs du football qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée du 1er juillet 2022. »

S'en est alors suivie une émouvante minute de silence en mémoire de nos cher.e.s. disparu.e.s de la grande famille du football avec la projection de plusieurs visages.

Il a été ensuite passé à l'ordre du jour après consignes données quant à l'utilisation des boîtiers de vote électroniques et recours à une question test savoir « *L'Estac va-t-elle se maintenir en Ligue 1 à la fin de la saison ?* »

1. L'approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 1er juillet 2022 (vote)

Le Secrétaire Général reprenant alors la parole, l'Assemblée est invitée à approuver le dernier Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2022 dressé par ses soins et attaché principalement à :

- Rapport d'activité du Secrétaire Général et/ou des Commissions régaliennes
- Présentation des modifications des Règlements Généraux FFF et Statuts
- Examen des propositions de modification des différents règlements du District
- Présentation et approbation du compte prévisionnel 2022/2023
- Election de la délégation du District Aube de Football pour les Assemblées Générales statutaires de la Ligue Grand Est de Football

Le Procès-Verbal est adopté par l'ensemble des Représant.e.s des Clubs présents ou représentés à 88 % des voix exprimées. 10 % de ces voix se sont abstenues et 2 % ont voté contre.

2. Le Président Philippe Paulet a ensuite donné lecture de son rapport moral à la tribune

« Même si on l'oublie souvent, l'Association District Aube de Football est avant tout une entité économique à part entière pour ne pas dire une entreprise forte jusqu'à présent de 4 salariés à temps plein et d'un budget de l'ordre de 280 000 € pour 9 100 licencié.e.s.

Et, comme toute entreprise, elle subit des aléas notamment exogènes comme les crises sanitaires successives liées à la CoVid-19 de mars 2020 à mars 2022, l'évolution de son nombre de Licencié.e.s voire de Clubs compte tenu des regroupements qui s'opèrent dans tel ou tel bassin de vie alors même qu'elle est particulièrement choyée par les Collectivités territoriales auboisées tant financièrement que matériellement.

Votre Trésorier, dont c'est le métier au quotidien, vous présentera mieux que moi en détail les spécificités économiques de l'exercice 2021/2022, premier exercice « complet » en matière de pratique sportive depuis la saison 2018/2019.

Comme vous avez pu le lire, le voir ou le constater, de nouvelles personnes sont venues nous rejoindre depuis l'automne 2022 afin de préparer l'avenir. En effet, même si notre Fidèle Jean Pierre sera peut-être amené avec grand plaisir, n'est-ce pas Jean Pierre, de prolonger de quelques mois son investissement au sein de votre District, réforme des retraites oblige, il me faut, en qualité de Président responsable, penser d'ores et déjà à l'avenir de notre organe de proximité fédéral. Qui plus est à la suite du départ de 2 têtes connues depuis tant d'années, à savoir M Jean LOUIS MAZZEO et M François GUENELON.

Le premier a souhaité terminer sa carrière dans ses Ardennes d'adoption mais surtout au niveau du terrain afin de rendre aux plus jeunes ce que le football a pu, en son temps, lui apporter. Merci à Jean Louis que nous retrouvons d'ailleurs avec grand plaisir au hasard de ses venues sur les terrains de l'Aube.

Quant à François, après plus de 10 années en qualité d'Agent de développement, il a souhaité lui aussi, à 40 ans, donné une autre orientation à sa carrière professionnelle à la sortie de 3 saisons particulièrement atypiques. Qu'il soit ici également remercié pour sa proximité avec les Clubs dans les domaines qui étaient les siens.

Dès lors, c'est avec grand plaisir que je vous présente ce soir Susy qui aujourd'hui partage sa semaine entre le District Aube de Football et Y Scholl dans le cadre de sa formation diplômante.

Nous a également rejoint Tiffany dans le cadre d'un service civique afin de partager sa passion du football en lien avec des missions professionnelles. Pour information, Tiffany est aujourd'hui licenciée au sein d'un Club de l'agglomération troyenne et participe chaque dimanche aux compétitions Seniores.

Comme déjà souligné lors d'une précédente présentation du budget de votre District, l'investissement jusqu'à présent de nos 4 permanents représentait à lui seul 190 000 € sur un budget de 280 000 € alors même que, si besoin était de le rappeler, tous les Collaborateurs de votre District étaient rémunérés « simplement » à la grille indiciaire de la Convention Collective applicable à tout District ou Ligue.

De telle sorte et sans parler bien évidemment d'opportunités, le départ de Jean Louis MAZZEO à compter de fin septembre 2022 et celui de François GUENELON courant décembre dernier représentent des économies substantielles de telle sorte qu'aujourd'hui, il est certain que le budget déficitaire à hauteur de 17 000 € au titre de la saison 2022/2023 tel que présenté lors de la dernière Assemblée n'est plus qu'un lointain mauvais souvenir.

Maintenant, il faut trouver un juste équilibre entre investissement associatif et fonctionnement de votre District grâce à la présence indispensable de Permanents.

À cette heure, tout le travail réalisé jusqu'à présent par ces 2 anciens Collaborateurs a été repris par des Membres de votre bureau qui, au mieux, cherchent à concilier obligations professionnelles et personnelles avec leur investissement associatif à votre profit.

Il aurait été facile pour moi de proposer une révision du barème financier de votre District qui, rappelons-le, est gelé depuis de très nombreuses années alors que les coûts de fonctionnement ne cessent d'augmenter pour remplacer poste pour poste ces 2 départs.

Il faut également conserver en mémoire que, dans quelques années, M Jean Pierre LEFEBVRE va faire valoir ses droits légitimes à la retraite comme tout salarié.

Dit autrement, c'est donc les 3 permanents « administratifs » présents au sein de votre District qui sont ou seraient amenés à ne plus être là dans les prochaines années.

Dès lors, réflexion a été engagée de ne pas se précipiter dans le recrutement d'une ou deux personnes afin de faciliter ce passage générationnel ou organisationnel, mais je laisserai Jean-Marc évoquer ce point. Pendant ce temps, et comme évoqué, ce sont donc plusieurs bénévoles autour de moi, à des degrés d'investissement différents et bien évidemment en fonction de leurs compétences mais surtout de leurs appétences, qui aujourd'hui offrent encore plus de temps pour la bonne marche de votre District.

Bénévolat n'est bien évidemment pas synonyme d'amateurisme au sens péjoratif du terme. Ainsi, il peut être possible de lier engagement associatif et compétences professionnelles. Mais, comme vous, ces Bénévoles sont partagés entre leur vie professionnelle et familiale avec les heures passées au bénéfice d'une Association, en l'occurrence en ce qui vous concerne, votre Club et en ce qui les concerne le District Aube de Football voire, en plus, leur Club. Certes il existe peut-être moins de réactivité aujourd'hui dans la parution, par exemple, de certains Procès-Verbaux mais je pense que l'on peut sincèrement ne pas les blâmer mais au contraire les féliciter pour leur engagement sans faille et toujours dans le seul intérêt financier de vos Clubs.

Il est également essentiel de rappeler que les dysfonctionnements informatiques tels que subis et supportés depuis de longs mois n'ont pas facilité leurs travaux. Pour mémoire, toute l'architecture informatique datant de la fin des années 90 est aujourd'hui revue par la Fédération Française de Football, seule décideuse en la matière. Et comme lors de tout déploiement d'un nouveau système d'information, les premiers mois sont malheureusement souvent difficiles même pour simplement consulter le dimanche soir les résultats du week-end sans parler des bugs de téléchargement de vos Feuilles de Match Informatisées.

Maintenant, cette situation telle qu'elle existe aujourd'hui reste atypique mais surtout doit être temporaire. Car les hommes passent mais, ce qui doit primer avant tout, comme pour votre Club, c'est le District Aube de Football en tant qu'entité indépendante.

C'est ainsi que, comme vous le verrez dans les tous prochains jours, une annonce de recrutement va paraître sur les supports de communication de votre District visant à préparer au mieux l'avenir.

Je donne maintenant la parole à Philippe qui va vous exposer en détail la situation bilantielle de votre District qui reste plus que saine et le résultat de l'exercice 2021/2022. »

3. Présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Le Trésorier Général, Monsieur Philippe Pujol, a présenté les comptes pour l'exercice 2021/2022 clos au 30 juin 2022.

Cette présentation financière a été réalisée sur la base d'un PowerPoint élaboré par ses soins. Il est reproduit en intégralité en Annexe 1. Chaque slide ayant fait l'objet par ailleurs de commentaires analytiques préparés par ses soins et lus en séance.

A l'issue de sa longue intervention et en l'absence de question posée par l'Assemblée, est intervenu le commissaire aux comptes de l'Association, Monsieur Cyril Chanteclair du Cabinet SOFRAC (Troyes).

Il a procédé alors à la lecture de son rapport sur les comptes annuels d'une part et d'autre à son rapport spécial sur les conventions réglementées. Ce dernier ne mettant en exergue l'existence d'aucune convention de la sorte en cours ou passée au cours de l'exercice.

4. Approbation des comptes pris dans leur ensemble (dont rapport du Commissaire aux comptes)

Les comptes pris dans leurs ensembles tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un déficit de 17 625,86 €, incluant le rapport du commissaire aux comptes, ont été approuvés à 91% des voix exprimées. Les abstentions ont représenté 9% desdites voix.

A l'issue de ce vote, la salle a été à nouveau invitée à voter dans le cadre de l'affectation comptable de la perte de 17 625,86€. Il lui a été proposé à cet effet d'affecter ce montant au poste « Report à nouveau » aboutissant au final à un montant de Capitaux Propres positif à hauteur de 143 675,34 €

Lors de ce vote, l'Assemblée a approuvé l'affectation du résultat au poste « Report à nouveau » à une majorité de 83% des voix exprimées. 11% des voix se sont abstenues et 6% ont votés contre.

5. Election du poste à pourvoir au sein du Comité Directeur

M Aurélien Prieur a souhaité présenter sa candidature à l'Assemblée afin de siéger au Comité Directeur suite à un poste vacant.

Sa nomination a été ratifiée à 80% des voix exprimées, 9 % de celles-ci se sont abstenues tandis que 11% ont voté contre.

6. Perspectives pour le Football Auboïs dans les années à venir

Le Président Délégué du District Aube de Football, Monsieur Jean-Marc Pacholczyk, est intervenu sur ce thème afin d'exposer les problématiques actuelles rencontrées par les clubs au niveau du nombre de licencié.e.s Auboïs.es.

Le contenu de ses interventions ainsi que son support PowerPoint ont été insérés dans l'Annexe numéro 2.

C'est dans ce cadre-là qu'il a informé la collectivité des clubs auboïs qu'un séminaire sera organisé prochainement par le District Aube de Football. Tous les Président.e.s des Clubs rattachés au District Aube de Football seront bien évidemment conviés à participer à des cercles de réflexion avec comme axe central la pérennisation du football amateur auboïs.

Ce séminaire se déroulera à Western-City, Route de Sainte Maure à Barberey Saint Sulpice.



7. Commission des compétitions

Au titre de cette commission régaliennne, ont été évoqués principalement le calendrier de reprogrammation des rencontres à la sortie de la période hivernale ainsi que celui des Coupes Seniors et Jeunes :

- Rencontres programmées au titre des Coupes U18 et Seniors les 4 et 5 février 2023
- Rencontres programmées au titre des Coupes U14-U16 le 18 mars 2023
- Reprogrammation des rencontres Seniors non jouées en D1 – D2 et D3 fixée aux 5, 11, 19 et 26 février 2023
- Reprise des matchs retours ou 2^{ème} phase des compétitions jeunes à partir du 4 mars 2023 hors Seniors D2 compte tenu de l'intégration tardive de 2 équipes supplémentaires en octobre 2022
- Pour les matchs non joués en U14 – U16 et U18 de Niveau D2 à fin décembre 2022, il sera fait application de l'article 9 du Règlement des Compétitions afférent

8. Commission des jeunes

Au titre de cette commission, est intervenu M Éric Raybaudi es qualité de Responsable du « Pôle Jeunes »

Dans le cadre de son intervention, il a informé l'Assemblée Générale sur les points suivants.

- *« Nous comptons cette saison 45 clubs engagés en Foot Animation.*
- *Nous pouvons également noter que les effets de la crise sanitaire s'estompent et qu'une projection optimiste se dessine pour les années futures en matière de licencié.e.s U6 à U13.*
- *À la mi-saison (au sens à l'issue des plateaux d'octobre, novembre et décembre), nous comptons d'ores et déjà 406 rencontres ou plateaux.*
- *Dans la seconde partie de saison, 8 créneaux de Foot Indoor U7 et U9 sont prévus sur 4 week-ends.*
- *La reprise du Foot en extérieur pour tous est fixée à ce jour au 4 mars 2023 avec dorénavant un Critérium U11 sous forme de matchs secs ».*

Au titre des dates « incontournables » mais aussi tant attendues par les pratiquant.e.s et les Clubs aubois :

- Le Festival U13 débutera le 4 mars pour les équipes qui n'évoluaient pas en première partie de saison en Excellence. La finale départementale étant fixée quant à elle au 1er avril 2023
- La journée des U11 aura lieu le 13 mai prochain
- Et la Journée Nationale des Débutants sera organisée le 18 juin à Port Dienville avec l'appui du Club rattaché à cette commune savoir l'US DIENVILLE.

Monsieur Raybaudi a également informé les clubs qu'un nouveau logiciel FFF dénommé *FAL (Foot Animation et Loisir)* allait être déployé au niveau national à partir de septembre 2023. Ce logiciel est l'étape préalable à une FMI simplifiée pour le Foot Animation synonyme de fait de simplifications administratives avant chaque plateau ou rencontre.

Dès lors pour accompagner les clubs au mieux durant ces changements, le District Aube de Football va anticiper ce déploiement pour les U6-U7 et les U8-U9. En revanche pour la catégorie U10-U11 ainsi que pour le Foot Loisir, ces évolutions ne seront déclinées qu'à compter de septembre 2023

Une présentation détaillée aux Clubs sera réalisée lors des réunions de secteur des 23 et 26 janvier 2023.

Enfin des formations afférentes aux évolutions technologiques notamment (*au sens supports*) seront également proposées en février.

9. Commission Technique

M Emmanuel Beauchet, Conseiller Technique Régional, est excusé pour des raisons professionnelles.

Il a toutefois tenu à informer et remercier l'Assemblée présente par le biais de M Fabien Azil sur la base d'un support d'intervention sous format Powerpoint.

Lors de cette présentation détaillée, 4 points du Projet Performance Fédérale ont été mis en lumière :

A - La Détection et le Perfectionnement

- *Un stage « Elite » d'une journée pour les U13 (nés en 2010) a été organisé le 30 décembre dernier.*

32 jeunes joueurs étaient présents et encadrés par 6 éducateurs.

Cette journée, pour mémoire, avait été divisée en 2 parties :

- la matinée avait été réservée à des tests techniques et jeux réduits dans un objectif d'évaluations individuelles
- l'après-midi étant consacrée à une séance à base de jeux 7 vs 7 afin d'évaluer le potentiel technique de chaque jeune stagiaire

Un prochain stage est d'ores et déjà programmé pour le 13 février 2023 et un tournoi à 4 équipes le 22 avril est actuellement à l'étude.

- *Des actions pour les U14 (nés en 2009) et les U15 (nés en 2008) ont eu lieu par le biais d'un tour de brassage organisé durant les vacances d'octobre sur la base de licenciés proposés par les clubs.*

Le niveau des joueurs et leur engagement étaient au rendez-vous répondant ainsi aux attentes de l'encadrement.

A l'issue, une liste de joueurs a été proposée à la Ligue pour les prochains rassemblements territoriaux.

Enfin dans le cadre de cette action de détection, le jeune Nicolas RAGAZZONI (*U15 licencié au sein du Club ES MUNICIPALES TROYES*) s'est tout particulièrement distingué tant lors des différents rassemblements départementaux que régionaux lui offrant dès lors l'opportunité d'intégrer à la rentrée prochaine le Pôle Espoir de Reims.

- *Les prochaines séances de perfectionnement pour ces catégories se dérouleront les 15 et 16 février avec comme finalité la constitution de sélections départementales. Un ou plusieurs matchs seront à cet effet organisés en avril ou mai prochain selon un planning restant à être finalisé*

B - Le Foot en milieu scolaire

Les 9 sections sportives auboises ont globalement un fonctionnement conforme aux attentes fédérales même si certains ajustements susceptibles d'être engagés peuvent conduire à leur excellence.

A cette heure, à travers 6 Collèges et 3 Lycées, ce ne sont pas moins de 350 élèves qui sont concerné.e.s par ce projet Educatif et Sportif.

Les actions de l'UNSS sont à souligner, elles qui visent à animer et faire découvrir le football dans le milieu scolaire aboutissant à les qualifier de « remarquables » par M Emmanuel Beauchet. Ainsi sont organisés régulièrement des rassemblements selon un planning annuel.

Et comme coup de projecteur, M Emmanuel Beauchet se félicite que le Département de l'Aube, en mai prochain, accueillera ni plus ni moins les finales Nationales d'UNSS chez les minimes.

Enfin, au titre du « Foot en milieu scolaire », le District Aube de Football va organiser une remise de plaque « Label FFF » dans chaque établissement scolaire, support des dites sections. L'objectif de cette démarche de communication est de valoriser l'action de ces établissements ainsi que les clubs « supports » en faveur de nos jeunes joueurs scolarisés en leur sein.

C - Les projets et développements

Une seconde Réunion Technique Plénière va se tenir le samedi 21 janvier 2023 de 9h à 12h, au Centre Sportif de l'Aube. Tous les Clubs de jeunes qui ont au moins une équipe amenée à évoluer de U13 à U15 ont d'ores et déjà été conviés sur la base d'1 à 4 Représentants par association.

Trois invités qualifiés feront l'honneur de leur présence, savoir :

- M Farès BOUZID : Directeur du Centre de formation de L'ESTAC
- M Benjamin Bureau : Responsable de la préformation de l'ESTAC et ancien technicien en charge d'équipes de jeunes de niveau national
- M Laurent CHATREFOUX : Membre de la DTN, Entraîneur adjoint des Espoirs

Les thématiques abordées seront en outre :

- La relation entre l'ESTAC et son Centre de formation avec les Clubs aubois
- Le développement du Futsal dans l'Aube
- L'accompagnement des jeunes gardiens de but à l'Ecole de Football et la préformation

D - Les Formations d'Éducateurs

M Emmanuel Beauchet par l'intermédiaire de M Fabien Azil a souhaité mettre en exergue le fait que de nombreux modules de formation ont été reportés voire purement et simplement annulés en raison d'un manque insuffisant de candidats inscrits

Pourtant la formation des Educateurs, notamment ceux amenés à encadrer les plus jeunes licencié.e.s est la pierre angulaire dans la structuration des Clubs de football et plus généralement de tous les Clubs sportifs amenés à enseigner une discipline.

Il est alors rappelé par M Fabien AZIL qu'un module U15 se tiendra les 27 et 28 janvier 2023 à Troyes. Les inscriptions, pour mémoire, se font uniquement via le site de la Ligue du Grand Est de Football (IR2F).

10. Commission Féminine et Féminisation

Le PowerPoint réalisé par M Ludovic Cetojevic concernant la Commission féminine dont il est le président a été commenté et expliqué de façon détaillée par M Jean-Marc Pacholczyk, Membre de ladite commission.

Ses propos sont repris littéralement, savoir :

« Notre travail, commencé il y a de nombreuses années, porte toujours ses fruits. Nous atteignons aujourd'hui 809 licenciées féminines, notre record à ce jour. J'attends avec impatience le jour où, comme les férus de réseau, nous pourrions annoncer nos 1000 « followers ».

Mais attirer dans le monde réel est plus difficile et plus lent que sur les réseaux. Nous continuons nos opérations.

Des rassemblement U6 à U13 exclusivement féminin sont organisés 1 fois par mois, le dimanche matin.

La création d'un championnat de U11F à U14F est en réflexion et devrait voir le jour à partir du mois de mars 2023.

Concernant les équipes séniors, nous dénombrons cette saison 12 équipes engagées dans le championnat départemental à 8 (dont 5 nouvelles).

C'est historique dans l'Aube. Quelques précisions sont à apporter : pour la phase retour, le report des matchs a été accepté avec l'accord des deux clubs et une date proposée via FootClubs.

L'ESTAC est engagée en foot à 11 en R1 et la Vaudoise en foot à 11 en R2.

Nous avons aussi marqué notre engagement, cette année, sur l'opération Octobre Rose, avec près de de 100 filles, en partenariat avec l'ESTAC.

Nos actions doivent se poursuivre, s'amplifier et devenir plus ambitieuses pour attirer les joueuses et les dirigeantes.

Nous continuons donc notre mobilisation et espérons revenir vers vous avec de nouveaux succès à la prochaine AG. »

11. Commission des Nouvelles Pratiques

M Jean-Philippe Hass, Président particulièrement investi de la Commission des nouvelles pratiques, a tenu dans le cadre de son intervention à rappeler à l'Assemblée présente l'importance de développer aujourd'hui les nouvelles pratiques en créant notamment une section Foot Loisir au sein des Clubs.

Il est ainsi parti de 2 postulats que la grande majorité des Clubs rencontre malheureusement, savoir :

- Le financier
- Le nombre de bénévoles « actifs »

Le Foot loisir peut dès lors être une opportunité pour pallier ces déficits en :

- Attirant notamment toujours plus de licencié.e.s alors même que les besoins d'encadrement au sens entraînement, transport des licencié.e.s, arbitrage, restent relativement limités. Ce qui sur le long terme peut conduire à augmenter :
 - le volume des recettes du Club tirées du poste « licences »
 - le montant des subventions en lien étroit avec les effectifs de l'Association
- Permettant de fidéliser les pratiquant.e.s à partir d'un certain âge consécutivement à l'arrêt effectif du football en compétition voire en incitant d'autres à revenir au sein des Clubs. Il faut en effet toujours garder à l'esprit que si un homme ou une femme s'est rapproché d'un Club de football c'est avant tout pour « taper » dans le ballon sous une forme ou une autre avant d'être un.e Dirigeant.e, un ou une Educat.eur.rice, un.e Arbitre et plus généralement un.e bénévole au service des autres. Car quel que soit son âge, un.e licencié.e aime jouer au ballon.

A ce jour, le District Aube de Football compte trois nouvelles pratiques effectives : le Foot à 8, le Futsal et le Foot en marchant qui est toutefois encore à ses balbutiements (*première session découverte en mars 2022*).

A l'avenir, l'instance auboise de la Fédération Française de Football, à l'instar d'autres Districts, souhaite développer davantage le Foot en Marchant mais également tenter l'expérience du Futnet et du Beach Soccer grâce, notamment pour cette dernière pratique, au terrain de Port Dienville et celui en cours de réalisation à Nogent sur Seine qui sera inauguré prochainement.

M Jean Philippe Hass a rappelé dans le cadre de son intervention que pour créer une Section de Foot Loisir à part entière au sein d'un Club, les prérequis sont les suivants :

- A minima, 10 licencié.e.s « Loisir »
- Avoir identifié préalablement un référent Foot Loisir au sein de l'Association
- Avoir défini un créneau régulier de pratique ainsi qu'une pratique associée parmi toutes celle existantes dont Foot loisir à 8, Foot en marchant, Golf Foot, Fit Foot, Futnet, Foot5, Futsal, Beach soccer...

Et pour donner une visibilité certaine aux nouvelles pratiques, M Jean Philippe Hass a tenu à saluer l'Equipe de France de Futnet (catégorie double) qui a été sacrée, le 6 novembre 2022, Championne du Monde à Prague.

Enfin pour faire un tour exhaustif sur toutes les Nouvelles Pratiques, un point a été fait sur le tournoi FFF Esports basé le jeu vidéo FIFA. Pour rappel, ce tournoi est ouvert aux licencié.e.s FFF âgé.e.s de plus de 14 ans. La phase nationale devant se dérouler à Clairefontaine les 29-30 avril 2023 puis au Stade de France afin de décerner le titre de Champion de France.

12. Commission d'Arbitrage

M Éric Raybaudi, pour le compte de la Commission d'Arbitrage, a pris la parole pour exposer à la collectivité des Clubs aubois réunis en ce lundi 16 janvier 2023 les informations concernant cette commission, elle aussi régaliennne.

Au titre de la saison écoulée, 18 séances de travail (*dont 6 en visio-conférence*) ont été organisées.

Dans l'optique de toujours bénéficier de Membres du corps arbitral doté.e.s de connaissances solides, deux formations initiales en arbitrage ainsi que deux rassemblements avec contrôle des connaissances se sont déroulés.

À noter également qu'une formation et un recyclage des arbitres de Club ont eu lieu. M Éric Raybaudi déplorant toutefois une forte baisse du nombre d'arbitre de club (-21 en nombre soit - 50 % / N1).

Il informe par ailleurs l'assistance que la mise en place d'un référent par chaque catégorie d'arbitres au sein de la Commission Départementale d'Arbitrage a été décidée pour faciliter la communication en son sein et les entraînements collectifs ont bien évidemment été poursuivis.

Au regard des effectifs aussi bien en jeunes qu'en adultes et compte tenu de l'obligation de mettre à disposition des arbitres pour les compétitions régionales voire nationales, la Commission Départementale d'Arbitrage regrette vivement de ne pas pouvoir couvrir dès lors la totalité des matchs départementaux.

Au 1^{er} janvier 2023, la Commission a dénombré 96 arbitres susceptibles d'être désignés soit purement et simplement 10 de moins par rapport à la saison dernière à pareille époque. La première Formation Initiale d'Arbitrage de la saison s'est déroulée en octobre 2022 comptabilisant 17 reçus. La prochaine sera organisée dans le mois de février avec, pour le moment, 25 inscrits.

Enfin et à titre de conclusion, M Éric Raybaudi informe les Clubs aubois qu'en 2023 la Commission Départementale d'Arbitrage a pour projet d'aller au-devant des clubs en organisant des réunions sur le territoire afin notamment de renforcer les liens entre les Clubs, les pratiquant.e.s et les hommes et les femmes qui officient chaque week-end sur les terrains de l'Aube.

13. Commission des Délégués

La Commission des délégués à présenter des tableaux résumant les désignations pour les Championnat D1, D2 (poule A1 et B1). Les tableaux sont reproduits en intégralité en Annexe 2.

Pour la première fois, un stage de formation conjoint va être organisé le samedi 4 février 2023 entre les délégués et les arbitres. Cette formation aura pour but essentiel d'harmoniser les discours et les bonnes pratiques entre les différents officiels dans un seul objectif : assurer un déroulement optimal des rencontres.

14. Cellule Communication

Le District Aube de Football a souhaité informer les Présidents de club qu'une nouvelle bénévole est venue grossir récemment les rangs des membres des différentes Commissions.

Elle aura pour mission principale de structurer la communication globale entre les Commissions, les Bénévoles, les Permanents (*salarie.e.s*) et plus généralement tous les acteurs de la représentation départementale de la Fédération Française de Football dont bien évidemment les clubs pour permettre in fine, sur la base d'un plan de communication annuel, d'apporter de la visibilité à toute action menée (*manifestations sportives, travail de l'ombre de toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour le football aubois*).

Une première phase sera axée sur les Commissions « Pôle Jeunes », « Féminine » et « Nouvelles pratiques ».

15. Présentation des Modifications des Règlements

15.1 Règlements Généraux FFF et Statuts

M Éric Raybaudi, es qualité de Responsable du Pôle Pratique, a présenté les modifications votées lors de la récente Assemblée Générale de la Fédération Française de Football qui s'est tenue le 07 janvier dernier.

Pour mémoire, les modifications entreront en vigueur lors de la prochaine saison (2023/2024).

L'ensemble des textes abordés sont repris en Annexe 3.

15.2 Règlements Particuliers LGEF FFF et Championnats Jeunes LGEF

S'en est suivi ensuite l'explication des modifications des Règlements Particuliers votées lors de la dernière Assemblée Générale de la Ligue du Grand Est de Football du samedi 14 janvier 2023 avec application immédiate.

Les modifications réglementaires sont répertoriées en Annexe 4.

15.3 Modifications des Règlements et Annexes propres au District Aube de Football

Des modifications de plusieurs règlements pour lesquelles le Comité Directeur du District Aube de Football n'entend pas utiliser la faculté conférée par l'article 3 du Règlement Intérieur ont été soumises aux votes de l'Assemblée Générale.

L'article 18.6, relatif aux modifications de date/heure demandées par le propriétaire des installations, sera ajouté dans les Règlements Particuliers du District Aube de Football à la suite de l'approbation par l'Assemblée Générale de ce jour à hauteur de 62% des voix. 26% des voix ont voté contre et 12 % se sont abstenues.

L'article 3 du Règlement des Championnats Départementaux Seniors à 11 relatif aux accessions, rétrogradations et maintiens a été approuvé également par 84% des voix. 9 % ont exprimé un vote contre aboutissant au final à une abstention de 7 %.

16. Lutte contre les violences dans le Football Aubeois

Une convention relative au signalement et au traitement des infractions commises à l'encontre des arbitres de football ainsi qu'à la lutte contre les violences dans le Football a été signée le 3 novembre 2022 par :

- Madame la Procureure de la République près le Tribunal Judiciaire de Troyes
- M Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Aube
- M Le Commandant de Groupement de Gendarmerie Nationale de l'Aube
- M Le Représentant de la Section Départementale de l'UNAF 10
- Ainsi que bien évidemment le Président du District Aube de Football pour le compte de l'instance départementale de la Fédération Française de Football mais aussi au titre de la Ligue du Grand Est de Football pour les rencontres la concernant amenées à se dérouler sur un terrain du département de l'Aube

17. Paroles aux Invitées

Au titre de la Ville de TROYES, est intervenue Madame Karine DUTREUX, Conseillère Municipale.

Dans le cadre de son intervention, elle a fait référence notamment à l'acronyme PRETS de la Fédération Française de Football (Plaisir / Respect / Engagement / Tolérance / Solidarité) mais également à sa connaissance du football à travers son expérience professionnelle mais aussi personnelle et familiale. C'est dans ce cadre-là qu'elle a rappelé être ancienne Membre du corps enseignant du Centre de formation de l'ESTAC. A ce titre, elle a été amenée à faire un rapprochement entre sa connaissance du milieu du ballon rond amateur et professionnel et la teneur des différents propos tenus ce soir en séance.

Est ensuite intervenue Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Co-présidente de la « Commission Education – citoyenneté / Sport du Département de l'aube ». En préambule à son intervention, elle a fait référence au Président Philippe PICHERY, Président de la collectivité territoriale auboise et « dont on connaît tous sa passion pour le ballon rond ». Elle profite de sa prise de parole pour donner des nouvelles rassurantes de sa santé avant d'évoquer la vie du football aubeois dont le Département de l'Aube est un acteur majeur. Elle souligne la reconnaissance à avoir vis-à-vis des Clubs et leur composante humaine amenés à animer le territoire aux 4 coins du département. Est évoqué également par ses soins le rôle éducatif du sport permettant aux jeunes de grandir et de s'épanouir en l'occurrence ce soir le football. Le volet disciplinaire et le « vivre ensemble » sont également soulignés par ses soins en lien avec les propos tenus préalablement en séance.

Dans le cadre des projets, actions ou manifestations en cours ou à venir, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT fait référence notamment :

- au travail de fond réalisé par l'UNSS
- aux rencontres nationales à venir dans le cadre des finales nationales UNSS qui se dérouleront sur les terrains synthétiques du Centre Sportif de l'Aube et de Saint Julien les Villas

- à la poursuite du financement des terrains synthétiques sur tout le territoire de l'Aube qui permet de rattraper le retard par rapport à d'autres bassins de vie de la Région Grand Est. Au titre de ce volet immobilier du football, elle souligne que le Département de l'Aube étudiera avec une attention toute particulière toute nouvelle demande émanant des communes auboises car ces nouveaux outils permettent dans les faits de jouer d'une part toute l'année et d'autre part à tous les pratiquant.e.s d'évoluer dans les meilleures conditions.

A titre de conclusion, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT souligne la belle saison du football auboises dont notamment la progression des effectifs et conclut son intervention en précisant que le Département de l'Aube soutiendra toujours le District Aube de Football et ses Clubs.

L'ordre du jour de l'Assemblée étant épuisé, la séance est levée vers 21 h 50.

Le Secrétaire Général
M Rodolphe VIGREUX

Le Président
M Philippe PAULET

ANNEXE 1

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Saison 2021/2022

Comptes arrêtés au 30 juin 2022

| INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES | |
|--|--------------------|
| • Résultat net comptable 2021/2022 | -17 626 € |
| • Résultat net comptable 20/21 | + 6 387 € |
| • Résultat net comptable 19/20 | + 593 € |
| • Résultat net comptable 18/19 | (1 077 €) |
| • Fonds associatifs et réserves | + 143 675 € |
| <i>Dont représentation en cash 175 141 € hors volets social (IDR d'un salarié)</i> | |
| • Fonds associatifs et réserves 2020/2021 | + 161 868 € |
| • Fonds associatifs et réserves 2019/2020 | + 157 181 € |
| • Dettes financières (dont emprunts) | NEANT |
| • « Excédent de ressources internes » CAF | -15 190 € |
| • Capacité d'Autofinancement 2020/2021 | + 10 525 € |
| • Capacité d'Autofinancement 2019/2020 | + 4 228 € |
| • Budget 2021/2022, au sens « Produits » | 281 802 € |
| • Budget Prévisionnel 2022/2023 | 259 379 € |
| • Résultat Prévisionnel 2022/2023 (AG 01.07.22) | -17 640 € |

« La crise sanitaire qui a impacté considérablement l'activité du District pendant 2 saisons a abouti finalement à une évolution de son modèle de financement. Dès lors, on s'aperçoit que le prévisionnel 2022/2023 tel que présenté le 1er juillet 2022 était déficitaire à hauteur de 17 640 € alors que le réel de la saison écoulée abouti à un résultat négatif de 17 626 €.

Dès lors, hors éléments non récurrents, l'exploitation du District est aujourd'hui déficitaire même si un retour à l'équilibre va s'opérer de fait consécutivement au départ de 2 Salariés qui ne seront pas remplacés intégralement tant en matière de volume horaire que de rémunération. Nous le verrons d'ailleurs en détail à la fin de mon intervention. »

Extrait des explications du Trésorier Général

REPRÉSENTATION DES FONDS ASSOCIATIFS

REPRÉSENTATION DES FONDS ASSOCIATIFS

- **Matériels informatiques, matériels roulants** + 2 135 €
- **Actif circulant** (Dont créances Clubs) sous déduction des dettes
80 623 € – 114 224 € soit – 33 601 €
(Dont Subventions déjà reçues et non consommées au titre de 2022/2023 : 36 248 €)
- **Aucune dette « Covid-19 »**
Toutes les aides perçues de mars 2020 à juillet 2022 sont non remboursables contrairement à la LGEF et son PGE
- **Excédent liquide et disponible**
(réserves réelles, tangibles et en « monnaie ») 175 141 €
contre + 198 987 € au 30 juin 2021

FONDS PROPRES : 143 675 €

Le District Aube de Football, à contrario de la Ligue Grand Est de Football, a sollicité et obtenue que des aides non remboursables. En effet, notre Ligue avait contracté un Prêt garanti par l'État de 500 000 euros qui figure toujours sur leur dernier bilan comptable.

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

30 juin 2022 // Saison Blanche // 30 juin 2020 // 30 juin 2019

STRUCTURE DU RÉSULTAT

| | 2021-2022 | 2019-2020 | 2018-2019 | Var. N / N-3 |
|--------------------------------|----------------|------------|---------------|----------------|
| Produits d'Exploitation | 264 120 | 235 879 | 279 543 | -15 423 |
| Charges d'Exploitation | 298 650 | 229 748 | 308 992 | -10 342 |
| Résultat d'Exploitation | -34 530 | 6 131 | -29 449 | -5 081 |
| Produits Financiers | 1 584 | 1 228 | 888 | 696 |
| Charges Financières | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultat Financier | 1 584 | 1 228 | 888 | 696 |
| Produits exceptionnels | 16 098 | 10 914 | 29 013 | -12 915 |
| Charges exceptionnelles | 777 | 17 679 | 1 529 | -752 |
| Résultat exceptionnel | 15 321 | -6 765 | 27 484 | -12 163 |
| Impôts | N/A | N/A | N/A | N/A |
| RÉSULTAT NET | -17 626 | 593 | -1 078 | -16 548 |

Comme lors de la dernière saison avant Covid, le modèle économique de votre District comme de nombreux autres met un exergue un résultat d'exploitation déficitaire.

Ce ne sont donc que les abandons de frais des bénévoles, les dons reçus, le mécénat ou le partenariat, tous reclassés en « Produits exceptionnels » car non récurrents, qui permettent de limiter les pertes du District.

COMPTES DE LA STRUCTURE DES RECETTES

30 JUIN 2022 // Saison Blanche // 30 juin 2020 // 30 juin 2019



AU TITRE DU VOLET DES « PRODUITS – RECETTES »

| Postes | 2021 2022 | 2019 2020 | 2018 2019 | Var. N / N-3 |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Cotisations | 13 719 | 15 310 | 16 495 | -2 776 |
| Commissions | 45 439 | 26 847 | 55 099 | -9 660 |
| Conventions objectifs | 34 053 | 32 229 | 32 229 | 1 824 |
| Subventions | 29 706 | 23 282 | 21 580 | 8 126 |
| Aides fédérales | 30 137 | 31 434 | 30 728 | -591 |
| Licences et autres droits sportifs | 85 184 | 87 227 | 87 227 | -2 042 |
| Autres conventions | 7 000 | | 10 168 | -3 168 |
| Engagements compétitions | 14 570 | 16 495 | 16 425 | -1 855 |
| Formations | 960 | 3 056 | 8 126 | -7 166 |
| TOTAL | 260 769 | 235 879 | 278 075 | -17 307 |

À noter, que les comparaisons portent sur l'exercice 2021/2022 avec l'exercice 2018/2019.

COMMENTAIRES ANALYTIQUES SUR LES RECETTES EN HAUSSE

- La hausse de Recettes principalement liée à :
 - La consommation de fonds dédiés de type ANS reportés de 2020/2021 sur 2021/2022 (arrêt de l'activité du football amateur dès fin octobre 2020) pour le financement des actions engagées
 - Une aide de soutien à l'emploi dégressive versée par la Région Grand Est pendant 3 ans attachée au poste de M Jean Louis MAZZEO depuis le 1^{er} octobre 2019 (saison 2019/2020)
 - Aide financière de l'Etat pour la filière « sports » à la sortie de la crise sanitaire décidée en juillet 2021 avec effet rétroactif sur mai et juin 2021 dont :
 - 1 626 € sous rubrique « Produits d'exploitation » (07/21)
 - 1 510 € sous rubrique « Produits exceptionnels » (05-06/21)

COMMENTAIRES ANALYTIQUES SUR LES RECETTES EN BAISSÉ

- La baisse de Recettes principalement liée à :
 - La diminution du nombre de Clubs (71 en 2021/2022)
 - La diminution des produits tirés sur les licences (Reversement LGEF – Base effectif 2019/2020) dont Droits de mutation sur licences Seniors (Nombre en baisse)
 - La reprise de l'intégralité des formations par l'IR2F de la Ligue
 - La diminution du nombre d'équipes Seniors engendrant de fait une diminution des produits tirés de la Commission de Discipline (moins de faits de jeu « courants » mais plus de dossiers « graves ») et de la Commission des Compétitions
 - La décision de ne pas sanctionner les Clubs non présents lors de l'Assemblée du 27 septembre 2021

COMPTES DE LA STRUCTURE DES RECETTES

30 JUIN 2022 // Saison Blanche // 30 juin 2020 // 30 juin 2019



PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

| Postes | 2021 2022 | 2019 2020 | 2018 2019 | Var. N / N-3 |
|--|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Produits financiers à taux | 1 584 | 1 228 | 888 | 696 |
| Produits sur exercices antérieurs | 1 761 | 241 | 41 | 1 720 |
| Dons / Mécénat en numéraire | 4 520 | 625 | 15 567 | -11 047 |
| Abandons de frais | 3 500 | 8 348 | 11 704 | -8 204 |
| Partenariat manifestations | 5 750 | | | 5 750 |
| Quote part subventions véhicule | 567 | 1 700 | 1 700 | -1 133 |
| Reprise sur provisions « Risque Clubs » | 3 351 | | 1 468 | 1 884 |
| TOTAL | 21 033 | 12 141 | 31 368 | -10 335 |

La diminution des abandons de frais trouve entre autres son origine dans le fait que la quasi-totalité des Bénévoles continue à ne pas solliciter le moindre remboursement, mais suite à l'évolution du barème de l'Impôt sur le Revenu, ils sont sortis pour certains de l'Impôt ne sollicitant plus dès lors un récépissé de don. En conséquence, il n'est plus constaté dans les livres de votre District ni la dépense, ni la recette afférente à l'euro près. Mais dans tous les cas, qu'ils et elles soient ici remercié.e.s pour l'effort financier contributif au service du football amateur aubois.



COMPOSANTE DES CHARGES-DÉPENSES (HORS PERSONNEL)

| Postes | Dépenses | Financements dédiés / Aband | Solde (Reste à charge) |
|---|----------------|--------------------------------|---------------------------|
| Fournitures de bureau et matériels divers | 1 633 | 344 | 1 289 |
| Équipements sportifs | 25 884 | 25 240 | 644 |
| Médailles, Breloques | 4 585 | 2 953 | 1 632 |
| Livres, abonnements | 2 068 | 1 196 | 873 |
| Locations | 3 672 | 3 323 | 349 |
| Contrat d'entretien des locaux | 1 740 | 0 | 1 740 |
| Carburants | 3 366 | 103 | 3 263 |
| Photocopieurs | 7 055 | 0 | 7 055 |
| Primes d'assurance | 2 747 | 0 | 2 747 |
| Maintenance matériel | 2 719 | 0 | 2 719 |
| Honoraires | 2 951 | 0 | 2 951 |
| Comité Directeur, Frais AG, Transports | 1 940 | 1 446 | 494 |
| Commissions Départementales | 9 720 | 7 534 | 2 187 |
| Observation des arbitres | 4 833 | 0 | 4 833 |
| Cérémonies et réceptions | 2 409 | 1 966 | 443 |
| Frais postaux | 2 438 | 668 | 1 770 |
| Téléphone | 4 623 | 150 | 4 473 |
| Compétitions et Manifestations | 11 569 | 3 752 | 7 817 |
| Stages | 3 467 | 2 885 | 582 |
| Autres frais | 637 | 0 | 637 |
| Autres charges de gestion | 280 | 0 | 280 |
| TOTAL | 100 335 | 51 503 | 48 778 |

Un certain soi-disant expert financier qui ignore toutefois le fonctionnement et le principe même d'un District en matière de gestion pensait faire des coupes sombres dans les dépenses inscrites en charges, hors frais de personnel, pour un total de 100 335 €.

Or, si certaines dépenses existent c'est qu'elles trouvent un financement principalement dans le cadre d'une aide sous la forme de « contrats d'objectifs ». Dit autrement, il faut dépenser intégralement l'argent reçu selon des axes prioritaires. En conséquence, si pas de rentrées financières, pas de dépenses et vice versa.

Le seul point que l'on peut éventuellement améliorer, c'est dans le fait de tenter d'acheter plus pour la même somme au bénéfice entre autres des « Classes Foot » par exemple. Toutefois, votre District, compte tenu de sa taille, ne peut pas peser significativement en matière de négociation avec ses fournisseurs surtout que les montants portés à votre connaissance sont TTC soit + 20 % du prix d'achat hors Taxes.

De telle sorte que retraiter des aides financières fléchées, les charges fixes de votre District se limitent aujourd'hui à moins de 50 000 € dont certains postes ne peuvent être revus à la baisse dont :

- « Observations des arbitres »,
- « Frais de Téléphone (boitier sécurité informatique + accès dorénavant à la fibre... »,
- « Carburant véhicule DAF ou car podium FFF »,
- « Location de l'unique imprimante – photocopieur », « Assurances »,
- Etc...

A souligner que les Frais du Comité Directeur se limitent au sandwich de fin de réunion ou à la participation de votre Président aux réunions fédérales de type AG deux fois par an sur la base d'une facturation FFF.

Quant aux Commissions, hors abandons de frais, elles ne représentent dorénavant plus que 2 187 € alors que certaines se réunissent presque 30 fois par an (Commission de Discipline par exemple)



DISTRICT AUBE FFF

APPRECIATION RISQUE CLUBS

| | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Reprise dépréciation clubs | 3 351 € | 1 702 € |
| Dépréciation risque clubs | 4 157 € | 3 351 € |
| Créances clubs irrécouvrables | 984 € | 1 829 € |
| INCIDENCES « PERTE » CLUBS | 1 790 € | 3 478 € |

POLITIQUE DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CLUBS DÉBITEURS DONT ÉCHANGES TÉLÉPHONIQUES DIRECTS OU ÉPISTOLAIRES AVEC UN MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR EN CHARGE DU RECouvreMENT DES CRÉANCES CLUBS ET CE AU MIEUX DE LEURS UNIQUES INTÉRÊTS

POUR MÉMOIRE, SOLDE RELEVÉ À MI-SAISON ÉTAIT À PAYER POUR LE 6 JANVIER 2023, LES PREMIÈRES RELANCES VONT PARTIR LE LUNDI 23 JANVIER PROCHAIN...

Pour mémoire :

| | | |
|--|------------------|-------------------|
| Etoile Chapelaine | 700 € + 478,74 € | = 1 178,74 € |
| ASIAT | | 2 401,78 € |
| Chesterfield | | 576,42 € |
| | | ----- |
| TOTAL DEPRECIATION CREANCES CLUBS | | 4 156,94 € |

Pour mémoire :

| | | |
|--|--|-----------------|
| Dont ES Grand Troyes (Quartier Sénardes) | | 779,98 € |
| Dont Amendes Arbitres et arrêt de l'activité | | |
| | | ----- |
| TOTAL CREANCES IRRECOURVABLES | | 983,98 € |

TABLEAU DE FINANCEMENT TIRE DES FLUX FINANCIERS

SAISON 2021/2022

Comptes arrêtés au 30 juin 2022



UTILISATION DES EXCÉDENTS DE RESSOURCES

| EMPLOIS | | | RESSOURCES | | |
|---|------------|---------------|--|---------------|---------------|
| | 30/06/2022 | 30/06/2021 | | 30/06/2022 | 30/06/2021 |
| Affectation actions spécifiques | | 25 080 | Capacité d'Autofinancement | -5 190 | 35 605 |
| Acquisitions d'éléments d'actifs | | | Cessions ou réductions d'éléments de l'actif | | |
| Immobilisations incorporelles | | | Cessions d'immobilisations | | |
| Immobilisations corpo | 916 | 3 576 | | | |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Réduction des capitaux propres | | | Augmentations des capitaux propres | | |
| | | | Subventions d'investissement | | |
| Remboursement de dettes financières | | | Augmentation des dettes financières | <i>Néant</i> | |
| Total des Emplois | 916 | 28 656 | Total des Ressources | -5 190 | 35 605 |
| Variation du fonds de roulement net global (Ressources) | | 6 949 | Variation du fonds de roulement net global (Emplois) | 16 105 | |

ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE



CONTRÔLE URSSAF SURVENU LE 21 DÉCEMBRE 2022

Conclusion de la lettre d'observations :

« Aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés »

Tant au niveau :

- De l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes du recouvrement
- **Que dans le cadre de toutes les aides financières basées sur la masse salariale de mars 2020 à juillet 2022**

En conséquence, ce contrôle n'impacte en rien la situation financière du District Aube de Football telle que présentée au 30 juin 2022 en l'absence de tout redressement ou d'obligation de restitution d'une partie des aides sollicitées pendant toute la crise sanitaire.

En tant que de besoin, il y a lieu de souligner que tout le volet social de votre District est géré par les Bénévoles et donc sans recours à un prestataire extérieur comme pour l'établissement du bilan d'ailleurs.

VOLET RESSOURCE HUMAINE



DÉMISSION DE 2 SALARIÉS

| Poste | Budget 2022/2023 | 2021/2022 | 2018/2019 |
|------------------------------|---------------------|----------------|----------------|
| Salaires Bruts | 138 000 | 138 444 | 137 739 |
| Charges sociales | 49 000 | 49 045 | 55 233 |
| Charges fiscales | 2 782 | 2 682 | 2 167 |
| Masse salariale | 189 782 | 190 171 | 195 140 |
| Aide Fédérale CDFA | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Masse salariale nette | 169 782 | 170 171 | 175 140 |
| Effectif | 4 ETP | 4 ETP | 4 ETP |

Sur le volet des ressources humaines, le dévouement et l'investissement de certains membres du bureau ainsi que certains bénévoles, va bien au-delà de leur métier « de base ». Il aboutit même à remplacer parfois le travail de permanent et à ce titre, le District demande aux clubs aubois d'être indulgents sur la réactivité de certaines tâches administratives.

De plus, le bénévolat, n'est et ne sera jamais, synonyme au sein du District d'amateurisme au sens péjoratif du terme.

À noter également le départ de deux salariés présents depuis une quinzaine d'années pour Monsieur Guenelon et une dizaine d'années pour Monsieur Mazzéo.

Monsieur Guenelon a choisi de s'orienter vers un domaine différent de celui du Football.

Monsieur Mazzeo, quant à lui, a décidé de terminer sa carrière sur les terrains dans les Ardennes

Notre situation actuelle va aussi permettre de faciliter la transition intergénérationnelle, car même notre Directeur Administratif, Monsieur Lefebvre, est amené à prendre sa retraite dans les prochaines années.

Un rétablissement de l'équilibre budgétaire, voir même un dégagement d'excédent, est assuré sur les deux prochains exercices de la mandature (2023/2024 – Fin de mandature actuelle & 2024/2025).

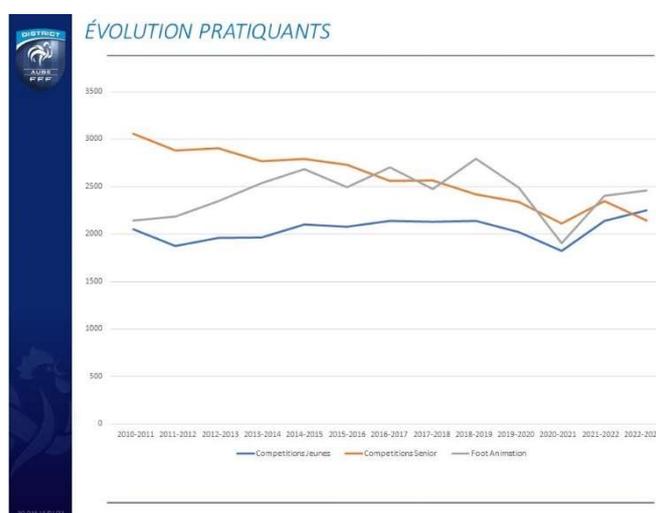
ANNEXE 2



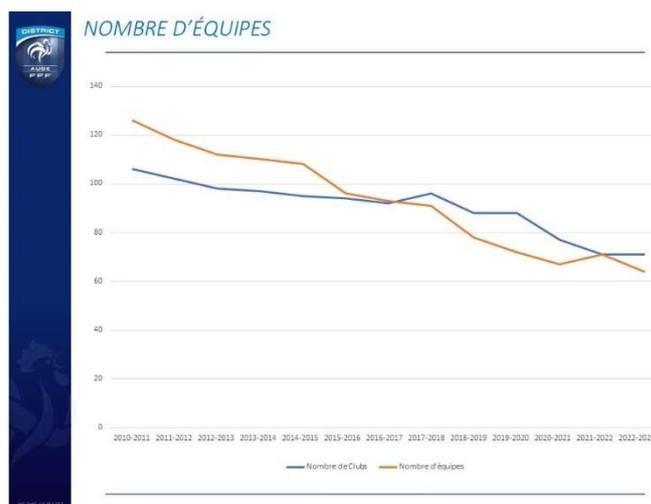
Intervention de Monsieur Jean Marc Pacholczyk : « Comme vous le savez tous, la période, pour notre District, est compliquée. Après la crise sanitaire venue s'ajouter à la crise du Football, nous notons, comme l'a indiqué le Président Paulet, le départ deux salariés historiques, et le futur départ en retraite d'un troisième.

Dans ce contexte, nous avons décidé de ne pas nous précipiter, de nous mobiliser pour faire face à la situation et assurer le fonctionnement du District pour construire au mieux le District de demain.

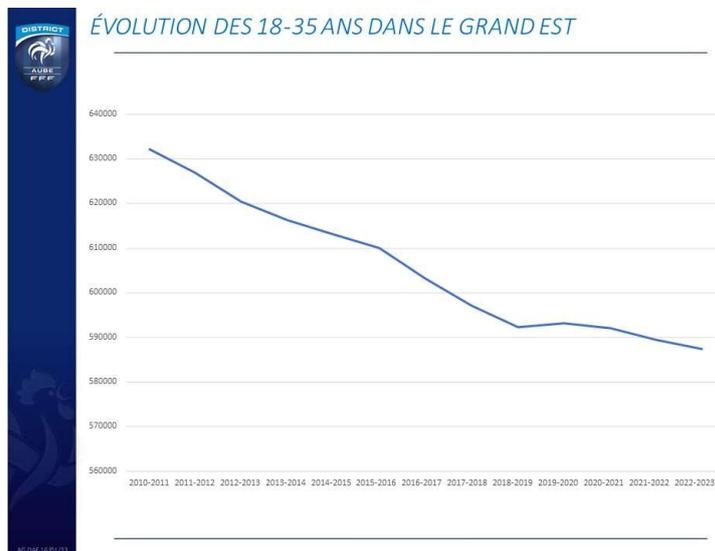
Mais construire l'avenir, c'est avant tout faire le bilan en regardant le passé et le présent.



Si nous nous intéressons à notre cœur d'activité, à savoir les pratiquant.e.s, nous notons que notre perte principale est dans nos effectifs Séniors, avec une perte de 30% d'effectif depuis 10 ans.



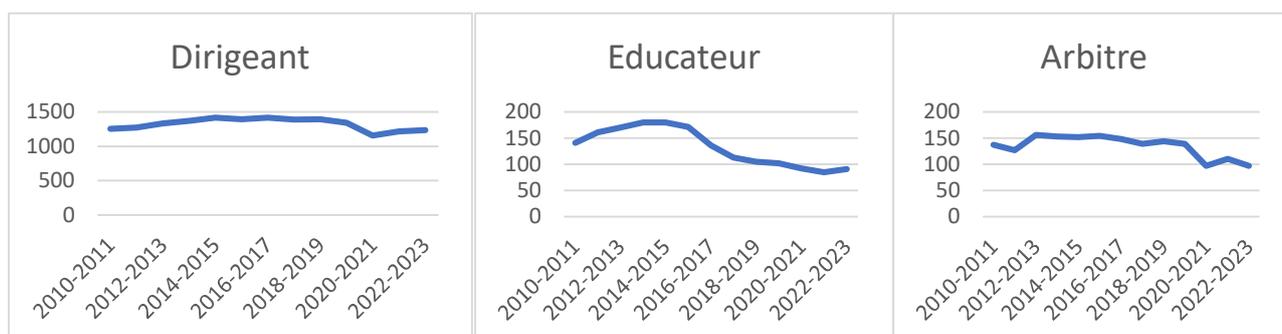
Structurellement, cette baisse de 30% d'effectif se répercute en une perte de 50% d'équipes, et un appauvrissement inéluctable de nos compétitions.



Pourquoi cette baisse serait-elle inéluctable ? Quand nous regardons l'évolution de la population dans le Grand Est, nous avons perdu 7% de population dans la catégorie masculine depuis 2010, cette baisse est projetée à 12% pour 2050.

Pour autant, 7% ne représente pas 30%. Pourquoi perdons-nous 23% d'effectif de plus ?

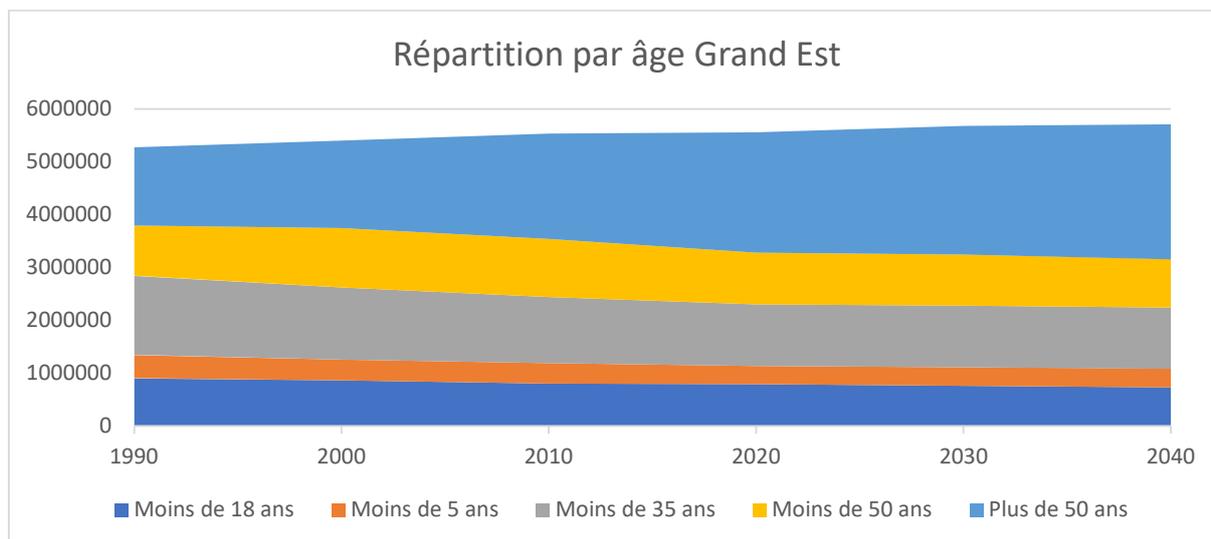
Qu'en est-il des autres catégories de licenciés de notre sport ?



Depuis de nombreuses années, nous parlons de la crise du bénévolat, elle est toutefois relative, nous avons eu un fort impact du Covid et il nous faudra trouver les leviers pour revenir aux effectifs initiaux. Mais il ne suffit pas d'avoir une licence Dirigeant pour témoigner d'une implication forte. Cela transparait à travers les licences éducatrices, en chute depuis 2014.

Depuis des années, nous parlons professionnalisation, structuration des clubs, mais nous sommes passé de plus de 100 clubs à 70 par la force des choses plus que par volonté et par maitrise.

Comment remotiver les bénévoles, les éducateurs, les arbitres ? Quels sont les leviers de mobilisation ? Comment retrouver la maitrise de notre activité ?



Comment adapter nos méthodes de travail à la population d'aujourd'hui et de demain, avec un horizon 2040 où plus de la moitié de la population du Grand Est aura quitté notre cible d'âge actuelle ? Quelles offres de pratiques devront nous offrir ? Nous, milieu sportif, quel est notre responsabilité sociétale dans un pays qui a une espérance de vie en bonne santé (ou sans incapacité) de 64 ans, au lieu de plus de 70 ans en Espagne, en Suède, ... Sommes-nous organisateurs de compétitions ou acteur majeur pour la santé de nos concitoyens ?

Ces questions ne se réfléchissent pas dans une salle du District entre quelques personnes sélectionnées au hasard. Nous devons définir notre vision du futur du Football Aubeois, et cela implique tous les acteurs majeurs.

C'est pourquoi, pour réfléchir ensemble à toutes ces questions, mais aussi définir aussi quelle doit être l'organisation du District de demain, nous avons décidé d'organiser un séminaire le 18 février réunissant l'ensemble des Présidents de Clubs, et les différents membres du District, structurés en 3 groupes de travail.

Cette première journée sera le point de départ d'un travail, d'une réflexion commune, entre les différents acteurs du Football Aubeois, pour bâtir ensemble un avenir plus serein. Une démarche similaire sera entreprise par la suite avec les éducateurs pour la reconstruction de nos offres de pratiques, en adéquation avec les souhaits des Présidents.

Je vous ai donné ici quelques éléments de réflexion et je vous retrouverai donc le mois prochain, avec l'ensemble des bénévoles du District, pour cette première séance de travail.

Je vous remercie par avance pour votre présence et votre implication »

ANNEXE 2

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS

D1 arrêté au 31/12

| | AS Chartreux | Celles Ess. | Etoile Chap. | Lusigny | Morgendois | Portugais Nogent | St Julien B | St Meziery C | Tertres | Torvilliers | Trainel | USVD | Total | % |
|------------------|--------------|-------------|--------------|---------|------------|------------------|-------------|--------------|---------|-------------|---------|------|-------|-----|
| AS Chartreux | | 0 | | | | | 1 | 0 | 1 | | | | 2 | 10 |
| Celles Ess. | | | 1 | | | | | 0 | 0 | 0 | | | 1 | 5 |
| Etoile Chap. | 1 | | | | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 3 | 15 |
| Lusigny | | | | | | | | F | | | | | 0 | 0 |
| Morgendois | | 0 | | | | 0 | 0 | | | 1 | | | 1 | 5 |
| Portugais Nogent | 0 | 0 | | | | | 0 | 1 | | | | | 1 | 5 |
| St Julien B | | 1 | | | | | | 0 | 0 | | 0 | | 1 | 5 |
| St Meziery C | | | 0 | | 0 | | | | | | 1 | 0 | 1 | 5 |
| Tertres | | 1 | | | 1 | 1 | | | | | | | 4 | 20 |
| Torvilliers | 1 | | | | | 0 | 0 | 1 | 0 | | 0 | | 2 | 10 |
| Trainel | 1 | | 0 | | | 0 | | | | | | 1 | 2 | 10 |
| USVD | | 1 | | | | 0 | | | | 1 | | | 2 | 10 |
| Total | 3 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 20 | 100 |
| % | 15 | 10 | 10 | 0 | 10 | 10 | 5 | 10 | 5 | 10 | 10 | 5 | 100 | |

Bilan: 47 matchs joués
20 désignations
43 % matchs couverts

Respect des critères de priorisation de désignation:
Tous les clubs ont eu la visite au moins une fois d'un délégué
Tous les clubs ont une la visite au moins une fois d'un délégué lors d'un match à domicile
Les clubs signalés par la CD et jouant les 1ers rôles en championnat ont un nombre de désignation plus important

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS

D2A arrêté au 31/12

| | AGT | ASOFA B | Chesterfield | Confians | Creney | Droupt | Malgaches B | Marigny | Origny | Romilly | Rosières B | Savières | St Aubin | Total |
|--------------|-----|---------|--------------|----------|--------|--------|-------------|---------|--------|---------|------------|----------|----------|-------|
| AGT | | | | | | | 1 | 0 | 0 | 1 | | | | 2 |
| ASOFA B | 0 | | | 0 | | 1 | | | | | 0 | 0 | | 1 |
| Chesterfield | 1 | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | | | | 0 | 1 | 2 |
| Confians | 0 | 0 | 1 | | 1 | | | | | 0 | | 0 | 0 | 2 |
| Creney | 0 | 0 | 0 | | | 0 | | | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Droupt | 0 | 0 | | 0 | | | 0 | 0 | 0 | | | | | 0 |
| Malgaches B | 0 | | | | 1 | 0 | | | | | | 1 | 1 | 1 |
| Marigny | 0 | | | | | 0 | | | | | | 1 | 0 | 1 |
| Origny | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Romilly | 0 | 0 | 1 | 1 | | | 0 | | 0 | | | 0 | 0 | 2 |
| Rosières B | 1 | | 1 | | | | | | 0 | | | | | 2 |
| Savières | 0 | | | | | 0 | | | | | | | | 0 |
| St Aubin | 1 | | | | | 0 | | | | 1 | | | | 2 |
| Total | 3 | 0 | 3 | 1 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 2 | 2 | 18 |
| % | 17 | 0 | 17 | 6 | 11 | 6 | 6 | 0 | 0 | 17 | 0 | 11 | 11 | 100 |

Bilan: 68 matchs joués
18 désignations
26 % matchs couverts

Quasi Respect des critères de priorisation de désignation:
Tous les clubs ont eu la visite au moins une fois d'un délégué sauf 1 (Origny; prévu mais Forfait d'Origny)
Point à corriger lors de la 2ème partie de saison: 3 clubs n'ont pas reçu de visite de délégué lors d'un match à domicile (Droupt, Origny, Savières)
Les clubs signalés par la CD et jouant les 1ers rôles en championnat ont un nombre de désignation plus important

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS

D2B arrêté au 31/12

| | Bar S/A B | Bar S/S B | Evy | ESNA B | Foot 2000 | Fresnoy | Nord Est B | Pays Orient | Portugais Chartreux | Riceys | St Germain | Vaudes | Vaudoise B | Total | % |
|---------------------|-----------|-----------|-----|--------|-----------|---------|------------|-------------|---------------------|--------|------------|--------|------------|-------|-----|
| Bar S/A B | | | | | | | | | | | | | | 0 | 0 |
| Bar S/S B | 0 | | 0 | 1 | 0 | | | | | | | | | 1 | 9 |
| Evy | 0 | | | | | 0 | 0 | 0 | | 0 | 2 | | | 1 | 9 |
| ESNA B | 0 | | | | | 0 | 1 | 0 | | | | | | 1 | 9 |
| Foot 2000 | 1 | | | | | 0 | 1 | | | | | | | 2 | 18 |
| Fresnoy C | 0 | 0 | | | | | | 1 | 1 | | 1 | | | 3 | 27 |
| Nord Est B | 0 | 0 | | 0 | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pays Orient | 0 | 1 | | 0 | 0 | | 0 | | | | | | | 1 | 9 |
| Portugais Chartreux | | 1 | | | 0 | | 0 | 0 | | | | | | 1 | 9 |
| Riceys | | | 0 | | | 1 | 0 | | 0 | | | | | 1 | 9 |
| St Germain | | | | 0 | | | 0 | 0 | | 0 | | | | 0 | 0 |
| Vaudes | | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | | 0 | 0 |
| Vaudoise B | | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | 0 | 0 |
| Total | 1 | 2 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 1 | 0 | 11 | 100 |
| % | 9 | 18 | 0 | 9 | 0 | 9 | 9 | 9 | 18 | 0 | 9 | 9 | 0 | 100 | |

Bilan: 69 matchs joués
11 désignations
16 % matchs couverts

Respect des critères de priorisation de désignation plus difficile:
Tous les clubs ont eu la visite au moins une fois d'un délégué sauf 1 (Vaudoise B)

ANNEXE 3

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

Art.64 RG FFF - Double licence Arbitre / Joueur :

Un joueur peut signer plus d'une licence dans le cours de la même saison dans les cas suivants :

[...]

d) détention simultanée, conformément aux dispositions de l'article 29 du Statut de l'Arbitrage :

- d'une licence « Arbitre » de District et d'une licence « Educateur Fédéral », dans le club "couvert" par l'arbitre, ou d'une licence « Joueur » dans le club de son choix

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

Statut des Éducateurs et Entraîneurs de Football :

Art.16 – Unicité de la licence

[...]

Par ailleurs, le titulaire d'une licence « Educateur Fédéral », « Technique Régionale » ou « Technique Nationale » peut également être titulaire d'une licence « Arbitre » de District, dans le même club.

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

Statut de l'Arbitrage :

Art.29 – Double licence

1. Le titulaire d'une licence « Arbitre » de District peut également être titulaire :

- d'une licence « Joueur » dans le club de son choix.
- ou d'une licence « Educateur Fédéral », « Technique Régionale » ou « Technique Nationale », dans le même club qu'il couvre,

[...]

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

Art.71 RG FFF :

La pratique du football ou de l'arbitrage par un licencié porteur d'un appareil chirurgical apparent ou non, est subordonnée à la production d'un certificat médical délivré par un médecin fédéral ou un médecin titulaire d'un diplôme de médecin du sport.

La pratique du football ou de l'arbitrage par un licencié porteur d'un système électronique cardiaque implanté (défibrillateur ou stimulateur cardiaque) peut être autorisée, au cas par cas, sur décision de la Commission Fédérale Médicale

[...]

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

Art.155 RG FFF - Mixité :

Les joueuses U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge,
- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District.

Par ailleurs, les joueuses U16 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

En outre, jusqu'en compétition masculine U15 au maximum, les joueuses peuvent évoluer en mixité avec des garçons de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la leur. A titre d'exemple, dans une compétition masculine dont la catégorie d'âge la plus élevée est U15, sont autorisées à participer sans limitation les joueuses U16 F, U15 F et U14 F

[...]

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

Barème disciplinaire :

Comportements répréhensibles visant les arbitres

Pour les chapitres 9 à 13 [...], l'infraction commise peut entraîner un retrait de points au classement de l'équipe concernée outre la suspension du licencié en cause, son club s'expose au prononcé d'une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 4.1.1 du Règlement Disciplinaire (retrait de points, mise hors compétitions, rétrogradation, interdiction d'accession...etc.).

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

Art.8 – Comportement intimidant / menaçant

| Victime | Auteur | Joueur | Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical |
|--|----------------|----------------------------|--|
| Officiel | rencontre | 7 10 matchs de suspension | 5 7 mois de suspension |
| | hors rencontre | 10 15 matchs de suspension | 6 9 mois de suspension |
| Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public | rencontre | 4 matchs de suspension | 14 matchs de suspension |
| | hors rencontre | 6 matchs de suspension | 5 mois de suspension |

Art.10 – Bousculade volontaire

| Victime | Auteur | Joueur | Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical |
|--|----------------|-----------------------------|--|
| Officiel | rencontre | 8 mois 1 an de suspension | 10 15 mois de suspension |
| | hors rencontre | 15 mois 2 ans de suspension | 18 30 mois de suspension |
| Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public | rencontre | 5 matchs de suspension | 12 matchs de suspension |
| | hors rencontre | 7 matchs de suspension | 4 mois de suspension |

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

Art.11 – Tentative de brutalité / tentative de coup

| Victime | Auteur | Joueur | Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical |
|--|----------------|---------------------------|--|
| Officiel | rencontre | 9 mois 1 an de suspension | 1 an 18 mois de suspension |
| | hors rencontre | 18 30 mois de suspension | 2 3 ans de suspension |
| Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public | rencontre | 6 matchs de suspension | 4 mois de suspension |
| | hors rencontre | 8 matchs de suspension | 6 mois de suspension |

Art.12 – Crachat

| Victime | Auteur | Joueur | Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical |
|--|----------------|---------------------------|--|
| Officiel | rencontre | 9 mois 1 an de suspension | 1 an 18 mois de suspension |
| | hors rencontre | 18 30 mois de suspension | 2 3 ans de suspension |
| Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public | rencontre | 6 matchs de suspension | 4 mois de suspension |
| | hors rencontre | 8 matchs de suspension | 6 mois de suspension |

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

13.3 Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. <= 8 jours

| Victime | Auteur | Joueur | Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical |
|--|----------------|------------------------|--|
| Officiel | rencontre | 7 14 ans de suspension | 8 16 ans de suspension |
| | hors rencontre | 9 18 ans de suspension | 10 20 ans de suspension |
| Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public | rencontre | action de jeu | 9 matchs de suspension |
| | | hors action de jeu | 1 an de suspension |
| | hors rencontre | 2 ans de suspension | 4 ans de suspension |

13.4 Occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une L.T. > 8 jours

| Victime | Auteur | Joueur | Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical |
|--|----------------|-------------------------|--|
| Officiel | rencontre | 9 18 ans de suspension | 10 20 ans de suspension |
| | hors rencontre | 13 26 ans de suspension | 15 30 ans de suspension |
| Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public | rencontre | action de jeu | 15 matchs de suspension |
| | | hors action de jeu | 3 ans de suspension |
| | hors rencontre | 5 ans de suspension | 7 ans de suspension |

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

Art.13 – Acte de brutalité / coup

13.1 N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre

| Victime | Auteur | Joueur | Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical |
|--|----------------|-------------------------|--|
| Officiel | rencontre | 2 4 ans de suspension | 3 6 ans de suspension |
| | hors rencontre | 3 6 ans de suspension | 4 8 ans de suspension |
| Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public | rencontre | action de jeu | 4 matchs de suspension |
| | | hors action de jeu | 7 matchs de suspension |
| | hors rencontre | 10 matchs de suspension | 1 an de suspension |

13.2 Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical

| Victime | Auteur | Joueur | Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical |
|--|----------------|-------------------------|--|
| Officiel | rencontre | 3 6 ans de suspension | 4 8 ans de suspension |
| | hors rencontre | 5 10 ans de suspension | 6 12 ans de suspension |
| Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public | rencontre | action de jeu | 5 matchs de suspension |
| | | hors action de jeu | 8 matchs de suspension |
| | hors rencontre | 12 matchs de suspension | 18 mois de suspension |

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS FFF

Les principales modifications votées à l'AG FFF du 07/01/2023
Application 2023-2024

Règlements des Labels (Jeunes / Féminines / Jeunes Futsal) :

Art.10 – Les conditions de retrait du label

[...]

De manière justifiée et argumentée, le District ou la Ligue peut demander à la Ligue du Football Amateur le retrait du Label pour un club dont les joueurs, dirigeants et entraîneurs des équipes concernées par le label en cours de validité seraient sanctionnés de manière répétée, pour des comportements antisportifs, par les commissions locales compétentes.

ANNEXE 4

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS PARTICULIERS LGEF

Principale modification votée à l'AG LGEF du 14/01/2023
Application **immédiate**

Art.23.4 RP LGEF - Forfaits:

Une équipe qui est déclarée forfait général est classée à la dernière place de son groupe et est rétrogradée d'office en division inférieure pour la saison suivante.

Disposition transitoire saison 2022/2023 : par dérogation à l'alinéa précédent, pour les championnats régionaux de jeunes, un forfait général ou retrait d'une équipe acté lors de la phase retour, entraînera pour ladite équipe l'impossibilité de pouvoir s'engager en division inférieure la saison suivante. Cette équipe sera d'office rétrogradée d'une division supplémentaire.

(Par exemple, un forfait général ou retrait d'équipe acté en championnat U16 R1 entraînera la rétrogradation de l'équipe en championnat U18 R3, et non en U17 R2. De même, un forfait général ou retrait d'équipe acté en championnat U15 R2 entraînera la remise à disposition à disposition de l'équipe à son District, et non une rétrogradation en U16R3). (...)

MODIFICATION DES CHAMPIONNATS JEUNES LGEF

Principale modification votée à l'AG LGEF du 14/01/2023
Application **immédiate**

Dispositions transitoires 2022-2023:

Demande des Présidents des Districts du territoire Ouest de différer l'application de la nouvelle composition des groupes R3 du secteur Champagne Ardenne à partir de la saison 2023/2024, en maintenant toutefois une seule accession à l'issue de la 2ème phase de la saison en cours.